

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 31 janvier 2023 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Madame Sophie Denoncourt, greffière par intérim qui prend note des délibérations.
Madame Tania Tremblay, directrice générale

EST ABSENT(E) :

Monsieur Philippe Drolet conseiller

Madame la mairesse, Lise Michaud, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 20 h 03.

2023-01-046 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-01-047 RÉORGANISATION - DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE.

CONSIDÉRANT l'analyse de la structure des travaux publics qui a été faite par la direction des travaux publics et du génie, la direction générale et la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- D'abolir le poste de Chef.fe de division - travaux publics;
- DE transformer le poste de monsieur Daniel Trudeau (contremaitre) pour contremaitre - voirie, égout et aqueduc;
- QUE les conditions de travail de monsieur Daniel Trudeau, contremaitre - voirie, égout et aqueduc, soient celles prévues à la politique administrative des cadres intermédiaires, sous la classe D2, échelon 7;
- DE créer le poste de contremaitre - bâtiments et espaces verts, sous la classe D1 de la politique administrative des cadres intermédiaires;
- QU'un partage des cols bleus sera fait entre les deux contremaitres;
- QUE cette structure entre en vigueur à compter du 15 février 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2023-01-048 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 04.

ADOPTÉE à l'unanimité